Nom de l'organisme requérant:°°°°

Année (s) concernée(s):°°°°

Nom du projet:°°°°

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Personne responsable:°°°° |  |  |
|  | Nom: °°°° | Prénom: °°°° |
|  | Fonction: °°°° |  |
|  | Rue et n°: °°°° | NPA et lieu: °°°° |
|  | N° tél: °°°° | Adresse e-mail: °°°°  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Domaine concerné | [ ]  Alcool | [ ]  Dépendance au jeu  |
|  | [ ]  Drogues illégales | [ ]  Autres dépendances |
|  | [ ]  Tabac | [ ]  Non spécifique |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Niveau d'intervention: | [ ]  Prévention primaire | [ ]  Soutien social, postcure, réinsertion |
|  | [ ]  Prévention secondaire | [ ]  Recherche |
|  | [ ]  Prévention tertiaire / Traitement | [ ]  Formation / formation continue |
|  |  | [ ]  Coordination  |

|  |  |
| --- | --- |
| Type de projet: | [ ]  demande pour un projet non encore soutenu par la dîme / pour un projet ponctuel |
|  | [ ]  demande pour un projet déjà soutenu par la dîme, pour une année |
|  | [ ]  demande pour un projet, déjà soutenu par la dîme, pour trois ans[[1]](#footnote-1) |

Objectifs poursuivis par le projet: °°°°

Montant demandé à la dîme de l'alcool (par année): °°°°

Coordonnées pour le versement du montant en cas d'octroi: °°°°

Merci de joindre au présent formulaire:

* une description détaillée du projet: objectif(s), action(s) prévue(s), personnel, collaboration avec d'autres organisations, lieu(x), durée de/des l'action(s), population-cible, promotion, forme d'évaluation envisagée, etc.
* le budget détaillé du projet et le plan de financement;
* une copie des statuts de l'organisation (**pour les nouvelles demandes uniquement ou en cas de changement**);
* pour les projets ayant déjà bénéficié d'un soutien de la dîme: le bilan annuel du projet précédent, sur le formulaire spécifique proposé par la dîme / Pour les projets n'ayant pas encore bénéficié d'un soutien de la dîme: le rapport annuel de l'organisation;
* un bulletin de versement ou les références bancaires pour le paiement.

**Les documents sont à envoyer par courrier électronique uniquement (un seul fichier par projet), à l'adresse** **SCSP.DimeAlcool@ne.ch****. Seuls les dossiers complets pourront être examinés.**

En cas d'acceptation de sa demande, l'organisation requérante s'engage à:

* transmettre jusqu'au **15 septembre** de l'année suivant la fin du projet, ou chaque année pour les projets portant sur plusieurs années, un bref bilan de(des) l'(action(s) engagée(s), sur le canevas spécifique mis à disposition par le canton;
* indiquer, sur tout le matériel de communication en lien avec l'(les)action(s) liée(s) au projet présenté le soutien du canton de Neuchâtel pour la dîme de l'alcool de la manière suivante:



 Avec le soutien de la dîme de l'alcool

NB: Pour les organismes intercantonaux, pour lesquels le soutien du canton de Neuchâtel par la dîme ne représente qu'une petite partie de leur budget, l'inscription de cette indication dans leur rapport annuel et dans le chapitre "soutiens financiers" de leur site internet est suffisante.

* indiquer de manière transparente et spécifique, le montant alloué par le canton de Neuchâtel avec le soutien de la dîme dans leurs comptes annuels. Si une ligne spécifique n'est pas possible, une note en marge du chiffre concerné, indiquant le montant accordé par la dîme neuchâteloise est demandée.

Date: Cliquez ici pour entrer une date.

Signature(s):

Délai de dépôt des demandes: le **15 septembre** de chaque année

1. Une demande sur trois ans peut être déposée uniquement pour des projets ayant déjà été soutenus par la dîme, sur une base annuelle, au moins trois fois consécutivement et émanant d'organismes s'inscrivant dans la politique de prévention des dépendances cantonale. Une décision de principe est prise par le groupe de répartition de la dîme (GTDA), pour les trois ans. Cependant, les responsables de projet doivent faire parvenir une brève mise à jour de leur demande, selon les délais usuels, au secrétariat de la dîme chaque année. Le GTDA confirme alors le montant disponible, sous réserve de la validation par le DSAS et en tenant compte des montants versés par la Confédération. [↑](#footnote-ref-1)